



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250105

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 7 février 2025

Date de l'affichage : 7 février 2025

Date d'affichage de la délibération : 14 février 2025

Objet : 05 – Subvention exceptionnelle à l'association « Les 4 roses des sables »

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Joëlle MARTINEZ a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Madame Sylvie MORELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault Humbert, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

CONSIDERANT l'organisation du 4L Trophy 2025 du 17 février au 2 mars 2025,

CONSIDERANT que ce raid humanitaire des étudiants d'Europe a pour objectif d'aider les enfants les plus démunis du Maroc. Le raid consiste à descendre de la France au départ de Biarritz jusqu'au Maroc en passant par l'Espagne avec comme destination finale Marrakech. Tout cela à bord de la légendaire Renault 4L,

France au départ de  
095-219502184-20250213-20250105-DE  
Date de réception préfecture : 18/02/2025

CONSIDERANT que lors de ce périple tous les équipages ont pour objectif d'apporter du matériel sportif et des fournitures scolaires pour l'association « Les enfants du désert » mais aussi des denrées alimentaires destinées à la Croix Rouge,

CONSIDERANT que l'association « les 4 roses des sables » présentera un équipage de 2 jeunes étudiants en 2<sup>ème</sup> année de classe préparatoire dont 1 Eragzien,

CONSIDERANT que la commune disposera d'un espace de communication sur le véhicule parmi d'autres soutiens. De plus, il sera possible d'organiser une rencontre de l'équipage en mairie, avec le véhicule, pour échanger avec eux sur le déroulé du projet,

CONSIDERANT que le coût global est d'environ 11 000 € comprenant le transport, l'entretien du véhicule, l'hébergement, l'alimentation,

CONSIDERANT que l'association ne peut pas assumer seule les dépenses inhérentes au projet,

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir l'action de cette association,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « les 4 roses des sables » pour l'aider à financer le raid humanitaire.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France